

Corridors Canada-Alaska et Maine

empruntant la route 11 pour aller visiter la région du parc de Fundy, celle du parc de Kouchibouguac, ou encore, la merveilleuse Île du Prince-Édouard.

J'ai entendu quelqu'un demander si l'on pourrait s'y rendre facilement, et je voudrais assurer au député de Laprairie qu'étant donné l'excellent état de la nouvelle route, la route n° 20 au Québec, il n'a pas à s'inquiéter, car cette autoroute est moderne et rapide. Mais il ne faut jamais oublier nos priorités et ne pas nous lancer dans des discussions quand nous allons négocier avec les gouvernements d'un autre pays la construction de routes, alors que nous avons encore des routes à construire dans nos propres provinces et, ici même, partout au Canada.

Or, comme je l'ai déclaré dans mon exposé, d'après les recherches qui ont été faites et les chiffres qui ont été présentés, on ne peut que conclure que les États-Unis ont plus à gagner que le Canada de l'accord de participation proposé dans le bill C-272. N'oubliez pas non plus ce que j'ai dit au sujet des problèmes graves avec lesquels nous sommes maintenant aux prises dans ma région et dans le nord du Nouveau-Brunswick, le chômage élevé, la réduction du nombre de lits d'hôpitaux et de maisons d'enseignement, et toutes les autres mesures et programmes qu'on impose à nos gens en ce moment, malgré les millions de dollars que le gouvernement fédéral injecte dans nos provinces.

Dans cette optique, il est parfaitement ridicule de discuter le pour et le contre du bill C-272, alors que nous devrions travailler ensemble—je pense surtout aux députés de la région de l'Atlantique—pour faire en sorte que ces sommes soient dépensées dans les régions désignées et que tout le monde reconnaisse ces priorités, afin que notre région puisse prendre autant d'expansion que les autres régions de notre grand pays.

C'est ma première intervention, la première fois que j'avais l'occasion de faire un discours et de commenter un bill à la Chambre par opposition à un bill d'initiative privé, et j'ai tenu à en profiter. Comme cette question a beaucoup d'importance pour les gens que je représente et même, comme je l'ai dit, pour tous les habitants du Nouveau-Brunswick, j'ai jugé bon de prendre la parole aujourd'hui contre le bill C-272 dans l'espoir que nous pourrions nous mettre d'accord et que les divers représentants des régions de l'Atlantique et les députés de ma province, le Nouveau-Brunswick, parviendront à s'entendre. Nous pourrions donc travailler tous ensemble et insister pour que l'argent du gouvernement fédéral que recevra le Nouveau-Brunswick soit dépensé tel que prévu. Je le répète, il est très important de terminer la route entre Campbellton et Moncton, la route 11.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est écolée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[M. Harquail.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES SOINS MÉDICAUX

MESURE MODIFICATIVE LIMITANT L'ACCROISSEMENT ANNUEL DU COÛT PAR TÊTE DES SERVICES ASSURÉS EN CONFORMITÉ DES RÉGIMES D'ASSURANCE-SOINS MÉDICAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-68, tendant à modifier la loi sur les soins médicaux, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la Santé, du bien-être social et des affaires sociales, et de l'amendement de M. Gilbert (p. 11210).

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été interrompue à 5 heures, j'avais l'intention de conclure là mes commentaires, mais j'ai réfléchi depuis et j'ai pensé que certains députés qui sont présents à la Chambre ce soir n'étaient probablement pas là plus tôt et que par conséquent, ils n'avaient pas eu connaissance de certains points importants que j'ai fait inscrire au compte rendu.

M. Sharp: Merci Max.

M. Saltsman: Je pense particulièrement au premier ministre suppléant (M. Sharp), qui, je le sais, s'intéresse à ce que j'ai à dire sur la proposition de son gouvernement relative aux restrictions sur les services médicaux. Aussi ai-je mis de côté tout intérêt personnel et ai-je décidé, dans l'intérêt national, de poursuivre les remarques que j'avais entamées avant le dîner.

J'ai pensé également que certains députés pourraient avoir des questions à me poser, auquel cas je serai très heureux d'y répondre. Je vois que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) se lève pour me poser une question.

M. Broadbent: Le député permet-il une question?

M. Saltsman: Certainement.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je suis touché de la prévenance des députés qui m'autorisent à poser cette question. Le député pourrait-il sérieusement informer la Chambre si ces restrictions reflètent l'attitude générale du gouvernement à propos de restrictions en période de déflation?

M. Saltsman: En réponse à cette question, je n'aimerais pas croire que les libéraux sont à ce point insensibles aux besoins du pays. Mais il faut à regret conclure qu'ils le sont. Quand on pense aux divers secteurs où ils pourraient diminuer les dépenses ou augmenter les recettes, il est effrayable qu'ils veuillent commencer par quelque chose d'aussi vital que la santé publique. Quand on songe, par exemple, à l'attitude si généreuse du gouvernement envers les corporations de notre pays—les déductions pour amortissement qui furent accordées, la réduction de l'impôt sur les corporations—on se serait attendu qu'avant de lésiner sur les soins médicaux, le gouvernement aurait prévu dans l'un de ses budgets antérieurs un moyen quelconque d'augmenter ses recettes afin d'assurer la continuité de services essentiels comme le régime d'assurance frais médicaux, ou bien qu'il en manifeste l'intention dans son prochain budget. Il n'en a rien fait.